



Depuis une dizaine d'années, un nombre rapidement croissant de nouvelles substances psychoactives (New Psychoactive Substances/NPS) sont proposées comme alternatives aux drogues illicites existantes. Même si ce phénomène n'est pas nouveau en soi, il s'inscrit cette fois dans une nouvelle dynamique liée à la globalisation des échanges commerciaux et au développement d'Internet. C'est ce qu'un journaliste du Guardian a appelé «Les Drogues 2.0».

Nouvelles Substances Psychoactives

Que sont les NPS?

Définir ce que sont les NPS n'est pas simple, notamment parce que la nouveauté n'est pas toujours la substance, mais le fait qu'elle soit consommée à des fins récréatives. Un autre aspect qui prête à confusion, ce sont les appellations comme «legal highs» (euphorisants légaux), «research chemicals» (molécules destinées à la recherche) ou «bath salts» (sels de bains) sous lesquelles des NPS sont vendues pour échapper à certaines interdictions. Finalement, la diversité et le nombre de ces substances – déjà plusieurs centaines – ne facilitent pas non plus leur description.

La plupart des NPS ont des effets similaires aux drogues illicites connues, mais le fait qu'elles aient une structure chimique différente peut leur permettre d'échapper à l'interdiction qui frappe ces drogues (voir plus

loin). On trouve ainsi des NPS dans toutes les grandes familles de substances psychoactives: dépresseurs (p.ex. héroïne), stimulants (p.ex. cocaïne) et perturbateurs (p.ex. LSD) du système nerveux central. Si les stimulants constituent le territoire naturel des NPS (drogues dites «festives»), où on les trouve aussi parfois comme produit de coupage de l'ecstasy, on note également l'existence d'alternatives au cannabis et un renouvellement de la palette des hallucinogènes. Plus récemment, on a aussi identifié des opioïdes de synthèse qui pourraient remplacer l'héroïne. Les principales familles de NPS connues sont résumées dans le tableau sur la page suivante:

Illustrations: Forensisches Institut Zürich, Thinkstock





Famille chimique	Effets	Alternative à	Exemples	Nombre*
Phénétylamines	Stimulants, hallucinogènes	Cocaïne, MDMA, amphétamines, LSD	PMMA, 4-MTA, Bromodragon FLY	++
Cathinones de synthèse	Stimulants	Cocaïne, MDMA, amphétamines	Méphédronne, méthylone, MDPV, 4-MEC	++
Piperazines	Stimulants	Cocaïne, MDMA, amphétamines	BZP, mCPP, TFMPP	+
Tryptamines	Hallucinogènes	LSD, autres hallucinogènes	5-MeO-DMT, DPT	+
Cannabinoïdes de synthèse	Similaires au cannabis	Cannabis	Spice, Jamaican Gold, Yucatan Fire**	+++
Autres	Stimulants, dépresseurs, hallucinogènes	Cocaïne, héroïne, kétamine, etc.	Méthoxétamine, DMAA, Phenazepam, AH-7921	++

* Comparaison du nombre absolu de substances identifiées pour chacune des familles.

** Il s'agit d'appellations sous lesquelles des mélanges d'herbe contenant ces substances sont vendus.

Les cannabinoïdes de synthèse portent généralement des noms comme HU-210, JWH-018 ou 5F-AKB-48.

Histoire

L'idée de développer des substances psychoactives «sur mesure» est sans doute très ancienne mais c'est dans les années 70 que le terme «designer drugs» a été employé pour la première fois aux Etats-Unis pour des substances aux effets similaires à ceux de l'héroïne. Le phénomène a ensuite pris de l'ampleur dans les années 90, avec notamment des stimulants de la famille des phénétylamines. Les livres d'Alexandre Shulgin, un chimiste qui s'est donné comme mission de concevoir et de rendre compte des effets des drogues psychédéliques, contribuent à cet essor. L'une des substances qu'il teste alors – le MDMA (ecstasy) – connaît un succès extraordinaire qui perdure encore aujourd'hui alors que la majorité des autres substances ne feront qu'une brève apparition sur le marché.

Au tournant du siècle, on change progressivement de paradigme pour entrer dans l'ère actuelle des NPS où les substances ne

sont plus fabriquées dans des laboratoires clandestins ou par des «psychonautes» qui expérimentent l'effet des drogues. Ce sont désormais des compagnies légitimes, le plus souvent domiciliées en Asie, qui fabriquent ces NPS à la demande d'entrepreneurs européens qui les vendent ensuite sur internet. Ces entrepreneurs cherchent de nouvelles idées notamment dans la littérature scientifique qui recense les recherches cliniques menées avec diverses substances psychoactives.

Parmi les NPS, il y a d'abord eu les pipérazines vendues comme alternatives légales à l'ecstasy ou aux amphétamines. Puis, cela a été le tour des cannabinoïdes et cathinones de synthèse proposées respectivement comme alternatives au cannabis et aux stimulants comme la cocaïne (voir plus loin). Et le phénomène ne fait apparemment qu'augmenter: en 2014, le système d'alerte européen sur les nouvelles drogues s'est vu notifier 101 NPS

inconnues, dont 13 qui ne pouvaient être classifiées dans les catégories employées jusqu'ici. Ces substances sont souvent présentées dans des emballages attractifs et vendues dans des commerces spécialisés (Smartshops, Headshops), dans la rue ou sur internet. En Europe, 650 sites proposant des NPS aux internautes ont été identifiés en 2013 et cela ne représente sans doute qu'une partie du marché en ligne.

Législation

Les substances psychoactives dont la fabrication, la vente et la possession sont interdites sont regroupées dans la législation sur les stupéfiants. Jusqu'à récemment, la logique voulait qu'une nouvelle substance soit interdite lorsqu'elle était dangereuse et, inversement, qu'elle ne le soit pas si elle n'était pas nocive. Pour juger de la dangerosité d'une substance, des scientifiques devaient réaliser une évaluation des risques concernant les effets et conséquences de sa consommation. Une telle évaluation était souvent difficile en raison du manque de connaissances disponibles.

Ce système, qui peinait déjà à suivre les évolutions du marché, a été submergé par l'ampleur et la rapidité du phénomène des NPS. Il a donc fallu trouver de nouvelles approches pour accélérer les procédures et pour interdire des groupes de substances plutôt que chacune individuellement. Plusieurs pays européens ont même adopté des législations qui interdisent d'emblée toute substance psychoactive pouvant remplacer celles déjà interdites. Quant aux évaluations des risques, elles ont souvent été abandonnées ou repoussées, ce qui fait que, bien souvent, les substances sont interdites dès leur identification. C'est ce qui se passe aussi en Suisse où chaque NPS saisie par les douanes ou la police, si elle n'a pas d'emploi légitime en médecine ou dans l'industrie, est ajoutée à la liste de l'ordonnance sur les tableaux des stupéfiants. A fin 2014, environ 150 NPS faisaient déjà l'objet d'une interdiction en Suisse. Il en résulte que celui qui détient une NPS, même si elle a été vendue comme «legal high» (euphorisant légal), a de réelles chances d'avoir entre ses mains une substance dont la vente et la possession sont en fait illégales.

Effets et risques

Les NPS qui s'adressent au plus grand nombre de consommateurs sont les cannabinoïdes de synthèse qui sont incorporés à des mélanges d'herbes à fumer. Ces substances se fixent sur nos récepteurs cannabinoïdes CB₁ de la même manière que le THC du cannabis et peuvent produire des effets similaires à celui-ci, même si les usagers rapportent qu'ils sont souvent plus rapides et plus courts. La recherche a aussi montré que certains cannabinoïdes de synthèse ont une capacité plus forte à se lier aux récepteurs CB₁ que le THC, ce qui peut expliquer des effets plus puissants comme l'agitation, l'hypertension, les convulsions, les nausées et les vomissements. Cela a été observé chez des patients en milieu hospitalier mais aussi mentionné par les usagers sur internet. Différentes autres conséquences ont été rapportées en lien avec la consommation de ces substances. Elles comprennent des dommages aux reins, des troubles cardiaques ou gastro-intestinaux, des convulsions et des psychoses. Si la causalité directe n'a souvent pas pu être établie, il semble bel et bien que l'usage de cannabinoïdes de synthèse puisse contribuer, parfois de manière significative, à de tels problèmes. Des effets de manque ont aussi été rapportés chez des usagers réguliers indiquant ainsi qu'une dépendance est possible. Quant à la conduite de véhicule, les effets sont apparemment similaires à ceux du cannabis, dont la consommation est estimée multiplier au moins par deux le risque d'accident.

La seconde famille de NPS dont il a beaucoup été question est celle des cathinones de synthèse. Ces stimulants sont chimiquement apparentées au khat, une plante consommée pour ses effets psychoactifs au Yémen et dans la Corne de l'Afrique. La première des cathinones de synthèse, la méphédronne, a surtout été utilisée par les usagers de drogues du milieu festif qui la consomment en remplacement de la cocaïne ou du MDMA (ecstasy). Dans ce cas, la drogue est généralement avalée ou sniffée et les effets mentionnés par les usagers incluent un état d'euphorie et de

grande alerte ainsi qu'un sentiment d'affection pour les autres. Les effets indésirables incluent l'agitation, l'anxiété, des douleurs dans la poitrine, des problèmes de circulation, des nausées et le bruxisme (grincement de dents). On a aussi retrouvé des cathinones de synthèse chez des injecteurs de drogues, notamment en Hongrie et en Roumanie, où leur utilisation par voie intraveineuse peut avoir contribué à une hausse des infections par le VIH. Une étude menée dans la région parisienne a aussi montré la présence de ces substances chez les usagers de drogue par injection en France.

La présence de cathinones a aussi été identifiée chez des personnes décédées, généralement au côté d'autres drogues. Diverses autres NPS ont récemment été associées à des cas de décès en Europe: cela inclut des stimulants (p.ex. le 4,4'-DMAR), des hallucinogènes (p.ex. la méthoxétamine ou la famille des «NBOMe») mais aussi désormais des opioïdes de synthèse (p.ex. AH-7921). Si ces décès ont été identifiés jusqu'ici surtout dans d'autres pays (Royaume-Uni, Suède, Hongrie, etc.), il est possible qu'ils ne le soient pas toujours chez nous en raison, d'une part, de la présence de multiples substances chez les personnes décédées et, d'autre part, parce que certaines NPS agissent déjà à de très faibles doses et sont donc difficilement détectables.





Plus de matériel à l'adresse:
www.addictionsuisse.ch
librairie@addictionsuisse.ch

Consommation

Mesurer la consommation de NPS constitue un défi en raison du nombre de ces substances et de la multiplicité des noms sous lesquelles elles sont vendues. Les données existantes semblent toutefois indiquer que la consommation des NPS les plus connues reste encore limitée en Suisse. Voici quelques chiffres: lors d'une enquête en ligne, un peu moins de 2% des 5000 répondants ont indiqué avoir consommé une NPS durant l'année, environ six fois moins que pour la cocaïne et vingt fois moins que pour le cannabis. Dans une autre étude, cette fois auprès d'environ 6000 jeunes hommes, 0,5% ont rapporté avoir consommé durant l'année du «Spice» – un mélange d'herbe contenant des cannabinoïdes de synthèse – contre 31% pour le cannabis.

Les douanes suisses rapportent des saisies de NPS au travers du courrier postal de 27kg en 2014. Même si une certaine hausse des saisies peut être liée à un plus grand intérêt des douanes pour ce phénomène, le nombre et la variété des substances suggèrent un certain dynamisme du marché. Cela pourrait aussi indiquer, en Suisse, l'existence d'une communauté d'usagers de NPS relativement limitée en nombre mais plutôt active dans ses achats sur internet.

Il existe aussi de bonnes raisons pour rester attentif à l'évolution de la consommation de NPS. On sait ainsi que la consommation de certaines de ces substances a déjà atteint des niveaux beaucoup plus élevés dans d'autres pays: en 2011, 11,3% des étudiants américains âgés entre 17 et 18 ans avaient consommé du «cannabis synthétique» durant l'année alors que 4,4% des jeunes Britanniques âgés entre 16 et 24 ans avaient consommé de la méthédrone. Au niveau européen, 3,1 tonnes de NPS ont aussi été saisies en 2013.

Prévention

La rapidité des changements, le nombre et la diversité des substances, la présence ponctuelle de substances très toxiques parmi les NPS ont légitimement de quoi inquiéter. D'un autre côté, une récente enquête internationale montrait que, parmi la dizaine de pays participants, c'était en Suisse que la prévalence de la consommation de NPS était peut-être la plus basse. Il importe donc de prendre la mesure à la fois des risques qui sont liés à la multiplication des NPS mais aussi de tenir compte de la réalité actuelle de leur consommation en Suisse.

Il existe peu de mesures de prévention spécifiques pour les NPS. C'est parce que le phénomène est encore relativement peu connu et que les interventions qui existent déjà peuvent aussi s'appliquer aux NPS. Il s'agit là notamment de la remise de matériel d'information sur les substances psychoactives, de conseils de réduction des risques «safer use» (consommer d'abord une petite quantité pour maîtriser les effets, ne pas consommer seul, ne pas mélanger les substances, boire beaucoup, etc.) et du «testing» des substances, qui ne se pratique que localement en Suisse et qui renseigne sur les substances en circulation ainsi que sur leur dosage.

Cette dernière mesure s'est aussi montrée efficace pour atteindre certains publics cible qui ne sont souvent pas joignables à travers d'autres interventions. Les analyses de substances sont en effet accompagnées d'un dialogue avec le consommateur et de la transmission de messages de prévention et de réduction des risques. La principale information sur les NPS qui doit être transmise à ceux qui en consomment (ou qui souhaitent en consommer) est qu'ils font usage de produits dont on ne connaît généralement ni le contenu ni les effets, et qui peuvent potentiellement être très dangereux. Des analyses ont ainsi montré que ce qui était indiqué sur les emballages pouvait être très différent de la réalité.

Il existe aujourd'hui aussi différents sites et forums internet qui abordent la consommation de substances psychoactives et qui permettent aux usagers d'échanger des informations sur les effets et risques liés à certaines substances. Si, a priori, un tel échange peut avoir un intérêt en matière de réduction des risques, il faut rappeler une fois encore que l'on ne sait en général pas si l'on échange véritablement au sujet de la même substance, même lorsque les paquets ou les inscriptions sont parfaitement identiques. Quant aux sites internet qui vendent les NPS, non seulement ils ne font l'objet d'aucun contrôle mais ils ont aussi des intérêts commerciaux qui devraient inciter à être très méfiant vis-à-vis des informations qu'ils fournissent sur les produits qu'ils vendent.

